

APPEL À CANDIDATURE 2024

R **RÉSIDENCE ARTISTIQUE** RENOIR AUJOURD'HUI *Sur les traces de Renoir ...*

DEADLINE : 15/03/2024

DATES DE RÉSIDENCE : du 01/08 au 30/09/2024

RÉMUNÉRATION ARTISTIQUE : 6000 €

CONTACT

ASSOCIATION RENOIR
renoir.association@gmail.com
Instagram @renoir.association

ADRESSE DE CORRESPONDANCE :

7 place de la Mairie
10360 ESSOYES - France

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION RENOIR

Fondée en 1986 par un des petits fils de Pierre Auguste Renoir, l'Association Renoir propose de soutenir chaque année un artiste dans sa création artistique en l'accueillant en résidence dans le village d'Essoyes dans le département de l'Aube. En effet, Renoir a vécu à Essoyes de 1888 à 1919. L'Association a œuvré pour rappeler ce pan important de l'histoire de l'artiste et a permis à la commune et au territoire de se réapproprier ce patrimoine. Depuis, grâce à cette première impulsion, la commune a ouvert le Centre Culturel Renoir en 2012 et a racheté la maison de l'artiste, devenue maison-musée, labellisée Maisons des Illustres en 2017. Depuis l'ouverture de ces sites culturels, l'Association et la commune travaillent conjointement sur la valorisation de ce lien unissant Renoir à Essoyes.

CONTEXTE DU TERRITOIRE

La résidence s'ancre dans un territoire de vignoble champenois dans le département de l'Aube.

Traversé par la rivière l'Ource, situé au cœur du vignoble, le village d'Essoyes, village natal de son épouse Aline, a inspiré Auguste Renoir lors de ses longs séjours dans sa maison de campagne. C'est là qu'il fit connaissance de Gabrielle qui deviendra son modèle et sa muse.

Aujourd'hui Essoyes est un village dynamique, doté de nombreux commerces, restaurants et services.

C'est également un village touristique, très visité surtout à la belle saison.

R PORTEURS DU PROJET

Association Renoir et mécènes :
Champagne Devaux
et fondation Agir Crédit Agricole

R PARTENAIRES

Commune d'Essoyes,
Département,
Mécènes

PRÉSENTATION DE LA RÉSIDENCE

Résidence du 1er Août au 30 Septembre 2024

La résidence propose à un artiste, par l'expérience du lieu, (Atelier et maison Renoir), et du milieu (village viticole au bord de l'eau), de déployer un travail de création de préférence picturale, inspiré de l'œuvre de Renoir et du territoire laissant libre interprétation de la pratique artistique au résident, s'attachant plus spécifiquement au mouvement impressionniste en cette année 2024.

Une médiation ponctuelle du travail de l'artiste sera attendue pendant la période de résidence : l'artiste aura pour mission de rencontrer et de dialoguer avec différents publics : scolaires, public du musée, institutions, mécènes, ce qui implique une réelle capacité de présentation et d'explication de son travail/œuvres.

Ce rôle pédagogique lui permettra de promouvoir son travail et de promouvoir l'Association et plus largement le territoire.

De plus, en amont de la résidence, l'Association décidera conjointement avec l'artiste d'une programmation de valorisation de son travail au travers d'éventuelles expositions locales ou nationales en soutien avec ses partenaires.

L'œuvre peut également être pensée pour être installée de manière pérenne dans le village d'Essoyes et sera la propriété de l'Association.

L'œuvre produite ne portera pas atteinte à l'intégrité ni à l'honneur ou la moralité de Renoir, de son œuvre, de sa famille, ni aux valeurs du territoire.

RÉMUNÉRATION ARTISTIQUE

Une rémunération artistique d'un montant de 6000 euros TTC sera attribuée à l'artiste sélectionné dont 1000 euros à titre de cession de droits d'auteur, sur présentation de facture.

Ce budget sera entièrement géré par l'artiste et doit couvrir l'intégralité des dépenses nécessaires à la réalisation de l'œuvre.

Ce montant devra couvrir également les éléments suivants ;

Per Diem de l'artiste, matériels, déplacements.

NB : permis B fortement conseillé et véhicule (gare la plus proche à 50km).

L'artiste s'engage à être présent à Essoyes pendant les deux mois de résidence.

En collaboration étroite avec l'Association, un contrat sera établi avec agenda des échanges et partenariats, visites et médiations, mis en place avec l'artiste dès son installation effectuée, début août.

CONDITIONS GÉNÉRALES

L'Association Renoir en partenariat avec la commune d'Essoyes met gratuitement à disposition de l'artiste un logement comprenant un lieu de vie et une pièce « atelier permanent » située au premier étage ainsi que l'atelier même du peintre deux fois par semaine en présence des visiteurs pour une présentation de son travail. (Horaires à définir avec le Centre Culturel en charge de l'atelier).

L'Association s'engage à communiquer sur la création artistique tout au long du projet via la presse et les réseaux sociaux, à organiser au moins deux expositions. L'artiste devra être présent pour au moins deux événements à minima durant l'année N+1 de la création (déplacement pris en charge).

L'Association et son chargé de communication restent à disposition durant la période de résidence, afin de collecter photos et vidéos, tout au long de la création. (Fréquence de rencontres à définir).

Une édition d'un catalogue virtuel de la résidence sera créée pendant et en fin de résidence.

La sélection du lauréat se fera après examen des candidatures, par le jury de l'Association Renoir :

- Emmanuel RENOIR, Président d'honneur de l'association,
- Pascal DUBOIS, Directeur général de l'Union Auboise groupement de coopératives viticoles et marques de Champagne (mécène),
- Marc STAMMEGNA, Expert auprès de Sotheby's et Christie's, galeriste et marchand d'art,
- Paule MONACELLI, Présidente des Amis du musée RENOIR de Cagnes sur mer
- Juliette FAIVRE PREDA, Conservatrice du MAM TROYES,
- Elodie CHEVRIOT, Directrice Marketing Champagne Devaux.
- Alain BRETTE, Artiste peintre local,
- Valery DENIS, Vice-président du conseil départemental de l'Aube en charge de la Culture et du tourisme,
- Thierry MERCUZOT, Maire de la commune d'Essoyes,
- Olivier LESPAGNOL, Président de l'Association RENOIR.
- Frédéric ANDRE, Responsable de l'Animation Territoriale et Mutualisme, Mécène Fondation Agir Crédit Agricole.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour candidater, les artistes présenteront un dossier constitué des pièces suivantes :

- Dossier artistique (sélection des pièces principales, une biographie, un manifeste, un curriculum vitae et d'éventuels textes de curation ou publications de presse.)
- Une note d'intention sur le projet global proposé accompagné de texte et d'un visuel.

Le dossier numérique complet est à adresser à l'Association Renoir à l'adresse renoir.association@gmail.com au plus tard pour le 15 mars 2024 à minuit, et ne devra pas dépasser la taille de 30 Mo (fichier We Transfer autorisé sur demande).

Intitulé des dossiers:

Nom.Prénom. dossiercandidaturerenoir .

Nom.Prénom.DA.Renoir

Nom.Prénom.formulaire .Renoir

Les artistes, ayant remis un dossier complet, seront tenus informés des résultats des délibérations du jury par l'Association Renoir

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Prénom / Nom ou Pseudonyme :

Date et lieu de naissance :

Nationalité : (Carte d'identité, pour les étrangers, joindre une copie de la carte de résident)

Ville et code postal : [] [] [] [] []

Contact e-mail :

Numéro de SIRET :

Sites web et réseaux sociaux professionnels :

Comment nous avez-vous connus ?

Note d'intentions : (2500 signes maximum)
